



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CM ANGERS OUEST 2 SQUARE DE LA PENTHIÈRE 49000 ANGERS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 9 000 €.

Mr Vincent DESHAIES, gérant de la société ITAPEVA, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 34 QUAI DES CARMES 49100 ANGERS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	DESHAIES Vincent - 40 Avenue du Grésillé 49000 Angers
Nombre de parts	540
Montant versé	5 400 €
2e associé	BERSCH Daniela - 40 Avenue du Grésillé 49000 Angers
Nombre de parts	360
Montant versé	3 600 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 12 juin 2026

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST06

Lu et approuvé

"Lu et approuvé"

Daniela Bersch